

## Comité éducation du CCMM–CSN

### Projet de propositions pour l'assemblée générale de juin 2021

#### Proposition de modification Déclaration de principes :

- Que l'assemblée générale mandate l'exécutif, en collaboration avec les syndicats affiliés qui travaillent auprès des communautés autochtones ou qui comptent un nombre important de membres autochtones, à déposer lors du prochain congrès des propositions de modifications à la Déclaration de principes du Conseil central du Montréal métropolitain afin d'actualiser ses positions sur les enjeux autochtones ;

#### Modification à la politique de traduction :

- Que le CCMM–CSN mette à jour sa politique de traduction afin de favoriser la participation de l'ensemble de ses syndicats affiliés et de leurs membres, notamment des syndicats de la Baie-James et du Nunavik ;

#### Intervention auprès du gouvernement du Québec :

Le comité éducation s'est inspiré des recommandations de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, du Conseil en éducation des Premières Nations, de la Commission Viens et de la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour la rédaction des propositions ci-dessous :

Que le CCMM–CSN intervienne auprès du gouvernement du Québec afin que, en collaboration avec les autorités autochtones, il :

- Modifie les programmes d'Univers social et d'Éthique et culture religieuse afin d'inclure, sans s'y limiter, des enseignements sur l'histoire des Premières Nations et des Inuits, leur réalité actuelle dans sa diversité, le rôle historique des femmes au sein de leurs sociétés, et sur le droit et les pratiques autochtones;
- Réalise une campagne sociétale d'information et de sensibilisation sur les peuples autochtones, leur histoire, leur diversité culturelle et les enjeux de discrimination les affectant, tant du point de vue historique qu'actuel;

- Inclue, en collaboration avec les autorités autochtones, un volet de sensibilisation aux réalités des Premières Nations et les des Inuits du Québec dans les parcours de formations professionnelles, collégiales et universitaires menant à une pratique professionnelle (enseignant, médecin, travailleur social, avocat, journaliste ou autre);
  
- Mette en place des mécanismes de formation continue en milieu de travail pour former les travailleuses et travailleurs appelés à œuvrer auprès des membres des Premières Nations et des Inuits, à la réalité, aux droits et aux besoins de ces communautés;
  
- Fasse de la mise en œuvre des mesures de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des enfants, élèves, étudiantes et étudiants autochtones une priorité, du préscolaire à l'université, et y consacre les sommes nécessaires, le tout avec pour guide les besoins identifiés par les peuples autochtones eux-mêmes et le respect de leurs traditions.